

Délibération  
du Conseil de Communauté

---

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 55  
Membres absents : 23  
Procurations : 08

Date de convocation : 12/12/2024  
Date de transmission : 23/12/2024  
Date de mise en ligne : 24/12/2024

Séance du 18 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 18 du  
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

---

**Présents :**

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

**Absents excusés :**

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. SAVARY Nicolas, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

**Secrétaire de séance :**

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 16<sup>ème</sup> QUESTION

### Convention de partenariat pour l'aménagement et la promotion du Parc des Carrières

(DELIBERATION n°2024-207)

Le territoire situé entre Bâle, Allschwil, Hégenheim et Saint-Louis est l'un des plus vastes espaces paysagers du cœur de l'agglomération, marqué par l'agriculture, l'exploitation du gravier et les jardins familiaux. Ce secteur est longtemps resté difficile d'accès et peu attractif pour les habitants.

En 2011, dans le cadre de l'appel à projets IBA Basel, est née l'idée de valoriser une partie de cet espace en créant un nouveau parc paysager et naturel, dénommé « Parc des Carrières ». Sous l'égide de l'IBA Basel, les propriétaires fonciers (Bürgerspital Basel, KIBAC AG) et les collectivités (canton de Bâle-Ville, Allschwil, Hégenheim, Saint-Louis et la Communauté de Communes des Trois Frontières aujourd'hui Saint-Louis Agglomération) se sont concertées pour définir les bases de ce projet.

C'est dans ce cadre que l'ensemble des partenaires se sont regroupés en une « Association du Parc des Carrières » créée en 2018 pour gérer le parc conjointement et coordonner les mesures à mettre en œuvre.

Le Parc des Carrières a été conçu pour devenir une « porte verte » sur environ 11 hectares, dont l'aménagement est prévu en trois phases successives, qui devront se déclencher en fonction de la mise à disposition des terrains situés sur la gravière en cours d'exploitation. Saint-Louis Agglomération a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de la phase 1 (délibération du 21 décembre 2017).

Ces travaux d'aménagement de la phase 1 ont débuté au printemps 2021 avec la création de deux chemins d'accès pour piétons et cyclistes, complétés par l'installation d'une aire de jeux. Une phase 1 bis a eu lieu à l'automne 2024 afin de compléter les aménagements et de renforcer les espaces de biodiversité en plantant 500 arbres et arbustes supplémentaires.

Aujourd'hui, le statut associatif n'est plus opportun pour continuer à développer le parc dans sa phase 2 puis, dans un second temps, dans sa phase 3.

Il est ainsi prévu de dissoudre l'association du Parc des Carrières au 31 décembre 2024 et la continuité du projet serait alors portée par Saint-Louis Agglomération qui en assurerait la maîtrise d'ouvrage.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention-cadre multipartenariale pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la phase 2 (2025-2028) pour le développement du Parc des Carrières, ayant pour objet de définir les modalités de partenariat entre Saint-Louis Agglomération et l'ensemble des partenaires dans le cadre de la poursuite de l'aménagement et de la promotion du Parc des Carrières. Le montant prévisionnel du budget global pour cette phase s'élève à 361 500€ pour la durée de la convention à conclure, soit 4 ans, la part de Saint-Louis Agglomération étant de 41 500 €.

Une nouvelle convention devra être établie pour définir les modalités d'aménagement de la phase 3.

A noter que ce projet s'intègre dans l'ORIENTATION 5 du PCAET adopté en décembre 2021 : affirmer l'engagement écologique et adapter le territoire au changement climatique.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les modalités de la convention de partenariat jointe en annexe ;
- de participer financièrement à la phase 2 du projet du Parc des Carrières et d'inscrire au budget le montant correspondant ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention de partenariat et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 20 décembre 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

